

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL

Soutien au pilotage pédagogique des priorités éducatives territoriales

Temps plein – 1^{er} degré

Positionnement institutionnel

Le/la conseiller(ère) pédagogique départemental(e) « Soutien au pilotage pédagogique – Priorités éducatives territoriales » est placé(e) auprès de l'adjoint(e) au DASEN chargé(e) du premier degré.

Il/elle exerce une mission transversale d'appui au pilotage académique et départemental.

Il/elle contribue à la mise en œuvre des priorités ministérielles et académiques.

Il/elle assure une fonction de coordination départementale sur les politiques éducatives territoriales.

Il/elle peut être amené(e) à représenter l'adjoint(e) au DASEN.

FINALITÉS DU POSTE

- Garantir la cohérence départementale des priorités éducatives nationales et académiques.
- Impulser des pédagogies cohérentes pour réduire les inégalités territoriales (éducation prioritaire, ruralité, territoires isolés).
- Structurer et dynamiser les alliances éducatives et les dynamiques partenariales.
- Contribuer au développement du bien-être, de la santé mentale et du climat scolaire.
- Accompagner les territoires éducatifs ruraux (TER) dans leur ingénierie pédagogique.
- Soutenir les missions de l'ADASEN.

MISSIONS

1. Soutien au pilotage académique et départemental

- Tenir à jour les tableaux de bord départementaux de mise en œuvre des priorités ministérielles.
- Analyser les évaluations nationales en lien avec l'IEN fondamentaux et le CPD fondamentaux.
- Participer au recueil et à l'analyse de données nécessaires au pilotage académique.
- Identifier les besoins des territoires et proposer des ajustements stratégiques.
- Contribuer à la rédaction de notes, bilans et documents d'orientation.
- Contribuer à l'élaboration du plan de formation en lien avec le(la) chargé(e) de mission de la formation continue.
- Contribuer, si besoin, à la formation continue et au suivi des stagiaires.
- Animer le réseau des PEMF.
- Animer les temps de travail de la rédaction de la « lettre 39 » en lien avec le chargé de communication.
- Animer avec l'ADASEN les temps de travail des CPD départementaux.

2. Éducation prioritaire et équité territoriale

- Suivre et accompagner les écoles relevant de l'éducation prioritaire, des QPV, des cités éducatives ou présentant des fragilités sociales.
- Participer aux groupes de travail relatifs à la réduction des inégalités scolaires.
- Contribuer à l'articulation entre dispositifs nationaux de la politique de la ville et réalités locales.

3. Ruralité et Territoires Éducatifs Ruraux (TER)

- Accompagner l'ingénierie pédagogique des territoires ruraux.
- Tenir à jour les tableaux de bords pédagogiques et financiers des TER en appui avec les pilotes et gestionnaires des établissements.
- Soutenir la structuration et le suivi des TER.
- Favoriser les coopérations inter-écoles et inter-degrés.
- Contribuer à la réflexion sur l'attractivité et la continuité éducative en milieu rural.
- Animer les réunions TER en lien avec ADASEN.

4. Alliances éducatives

- Structurer et accompagner les alliances éducatives territoriales.
- Développer les partenariats avec les collectivités, parents d'élèves, associations, services de santé et acteurs sociaux (CAF, SDSF, ARS...)
- Assurer le suivi des projets partenariaux à l'échelle départementale.
- Contribuer à la cohérence entre temps scolaire et périscolaire et le suivi des PEDT en lien avec SDJES.

5. Bien-être, climat scolaire et santé mentale

- Participer aux travaux départementaux relatifs au bien-être et à la santé mentale des élèves en lien avec les chefs de service du pôle santé et social.
- Contribuer au déploiement des compétences psychosociales (CPS) et animer les réunions des équipes des formateurs CPS de l'académie.
- Assurer une veille sur les questions de climat scolaire et de prévention.
- Assurer le suivi des situations d'élèves dans le cadre de la lutte contre le harcèlement.
- Animer et coordonner les réunions de travail relatives au climat scolaire.

6. Innovation et expérimentation territoriale

- Accompagner les projets d'expérimentation pédagogique (article L401-1 du Code de l'Éducation) en lien avec la PARDIE (académie).
- Contribuer au suivi des projets innovants en lien avec les priorités académiques.
- Participer à l'analyse des effets des dispositifs mis en œuvre.

ARTICULATIONS FONCTIONNELLES

Le/la CPD travaille en étroite collaboration avec :

- les IEN de circonscription ;
- les CPD départementaux (fondamentaux, sciences, EAC, etc.) ;
- le service Ecole pour tous ;
- les partenaires institutionnels et territoriaux ;
- les services académiques.

CONDITIONS DE PROFIL

- Être enseignant(e) du premier degré titulaire du CAFIPEMF ou engagé(e) dans une démarche de certification.
- Disposer d'une connaissance approfondie des politiques éducatives nationales et académiques.
- Avoir une expérience significative en pilotage pédagogique ou en coordination de dispositifs.
- Être capable d'analyse de données et de production de tableaux de bord.
- Posséder une très bonne maîtrise d'Excel.
- Capacités rédactionnelles, productions de notes et rapports en lien avec ADASEN.
- Présenter des capacités rédactionnelles avérées.
- Faire preuve de rigueur, d'autonomie et d'initiative.
- Savoir travailler dans l'urgence.
- Posséder de fortes qualités relationnelles et une aptitude au travail partenarial.
- Faire preuve de discrétion, de loyauté institutionnelle et de sens du service public.
- Être disponible et mobile à l'échelle départementale.

ÉVALUATION

Deux entretiens sont prévus par an :

Un entretien en septembre pour établir la lettre de mission avec l'ADASEN

Un entretien bilan qui prendra appui sur un rapport annuel d'activité qui est remis à l'Adjoint(e) au DASEN.

Il met en évidence :

- l'état d'avancement des priorités ;
- les indicateurs de performance ;
- les partenariats engagés ;
- des perspectives de travail.

Conditions d'exercice :

L'horaire de travail est celui prévu par le statut de la fonction publique. Pendant les vacances scolaires, des périodes de travail peuvent être requises après la sortie des élèves et avant la pré-rentrée. Dans l'intérêt du service, il est souhaitable que chaque conseiller pédagogique occupe le même poste pour une durée minimale de trois ans.

Lieu d'exercice : DSDEN LONS LE SAUNIER